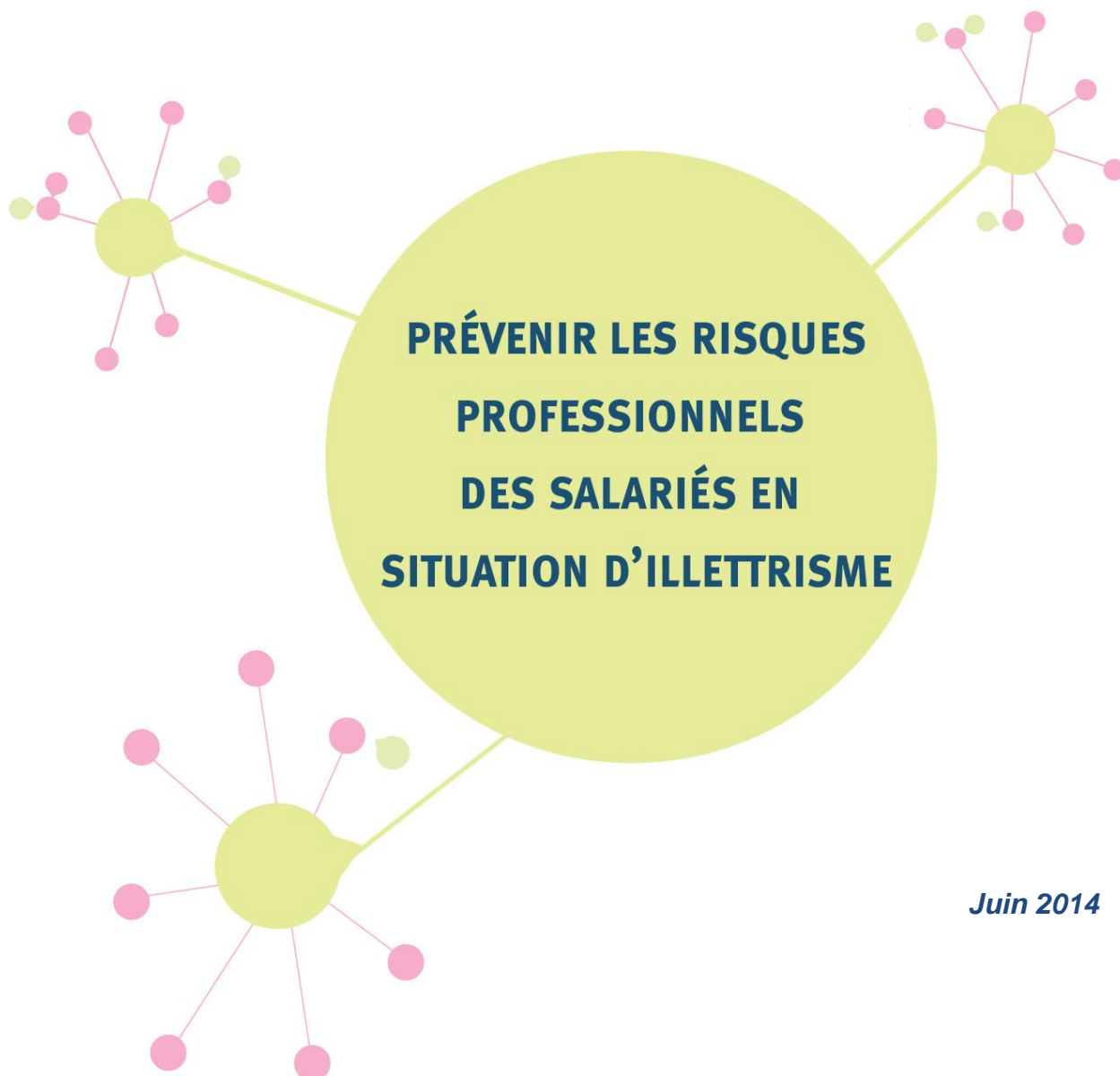


GUIDE DE DEMULTIPLICATION DES PRATIQUES



Région
Limousin



PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS DES SALARIÉS EN SITUATION D'ILLETTRISME

Juin 2014

DIFFUSER LES BONNES PRATIQUES



Cette action
est cofinancée par
l'Union Européenne
L'Europe s'engage
en France

« Le champ de la lutte contre l'illettrisme est un laboratoire d'innovations et d'expériences indispensables au futur, qu'il ne faut pas laisser perdre. L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme identifie les bonnes pratiques, les formalise et les fait connaître pour que tous ceux qui se demandent comment agir trouvent dans l'expérience des autres, les méthodes et les outils qui leur font défaut. Nous avons fait le choix de valoriser ce qui fonctionne, en lien très étroit avec les grands réseaux de partenaires engagés contre l'illettrisme, en donnant la parole à ceux qui, par leur expérience, peuvent apporter des réponses concrètes aux grandes questions que nous nous posons tous : comment donner le goût de la lecture ? Comment prendre en charge les difficultés dans les apprentissages ? Comment aborder la question de l'illettrisme avec les personnes sans les stigmatiser ? Comment donner envie à un jeune ou un adulte de renouer avec la lecture et l'écriture ? Quelles sont les approches pédagogiques qui réussissent ? Reconnues pour leur caractère exemplaire, les pratiques valorisées par l'ANLCI ont servi de socle à la rédaction du présent guide de démultiplication. Parce qu'elles sont suffisamment convaincantes, à l'image de celles présentées dans ce guide, ces pratiques sont reproductibles. C'est tout le sens de la méthode de travail portée depuis dix ans par l'ANLCI avec le soutien constant et déterminant du Fonds social européen. Cette méthode commence aujourd'hui à produire ses premiers résultats : l'illettrisme a reculé de deux points entre 2004 et 2011. »

Le Directeur
Hervé Fernandez

Limousin

La pratique choisie

Prévenir les risques professionnels des salariés en situation d'illettrisme

SOMMAIRE

1. LE PROJET EN RÉGION LIMOUSIN	3
2. ZOOM SUR TROIS PRATIQUES	6
2-1. Comment sensibiliser les membres de CHSCT dans le cadre des formations obligatoires ?	6
2-2. Comment repérer des difficultés en compétences de base dans le cadre des visites médicales obligatoires ?	9
2-3. Comment sensibiliser les employeurs ?	13
3. CONCLUSION ET PRÉCONISATIONS	14

ACTEURS

Acteurs contributeurs

Groupe de travail "Comment sensibiliser les membres de CHSCT dans le cadre des formations obligatoires"

Bernard THALAMY, Formateur agréé des membres de CHSCT, Président du Comité d'Orientation, ARACT Limousin

Groupe de travail "SST : Comment repérer les difficultés en compétences de base dans le cadre des visites médicales obligatoires"

AMCO-BTP et ACIST23 : Sophie LAMAUVE, Infirmière Diplômée d'État de Santé au Travail (IDEST)

Groupe de travail "OPCA : Comment sensibiliser les employeurs ?"

ANFH Limousin : Viviane LAGRANGE, Conseillère formation
CONSTRUCTYS Limousin : Yannick LAPORTE, Conseiller
FORCO : Marie-Amélie MOURY, Conseillère emploi formation
OPCALIA Limousin : Magali MASSALOUX, Directrice déléguée et
Arnaud BABIN, Conseiller
UNIFAF Limousin : Jean-Paul CARREAUD, Secrétaire général et
Christiane MORICHON, Coordinatrice

Partenaires du Forum ANLCI 2.0

ARACT Limousin : Philippe BONNOT, Directeur
Bernard THALAMY, Président du Comité d'Orientation
GIP PRISME Limousin : Catherine TABARAUD, Chargée régionale de
prévention et lutte contre l'illettrisme

Expert Accompagnateur du Forum ANLCI 2.0

Sandrine PARIAT, Formatrice consultante ALPES
alpes@alpes-formation.fr

1. LE PROJET EN RÉGION LIMOUSIN

➔ La Région Limousin a retenu comme sujet de réflexion et d'observation des pratiques dans le cadre du Forum ANLCI 2.0 : le lien entre l'illettrisme et les risques professionnels.

En effet, la problématique de la prise en compte de la maîtrise des compétences de base en entreprise et du lien avec la prévention des risques professionnels pour les salariés en situation d'illettrisme représente l'une des nouvelles priorités du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en Limousin.

Par ailleurs, les travaux du Forum ANLCI 2.0. en Limousin s'inscrivent dans la continuité d'un groupe de travail "*Bas ou faibles niveaux de qualification et éventuelle surexposition aux risques professionnels*", initié début 2012 par le Comité d'Orientation (CO)¹ de l'**Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) Limousin**.

A l'origine, ce groupe de travail, piloté par le Président du Comité d'Orientation de l'ARACT Limousin Bernard THALAMY et composé de membres du CO de l'ARACT Limousin², a cherché à répondre aux questions suivantes : **le fait de rencontrer des difficultés dans les compétences de base s'inscrit-il dans le sujet de la santé au travail ? Existe-t-il un lien entre illettrisme et sur-risques professionnels ?**

Le **GIP PRISME Limousin**, structure de rattachement de la chargée régionale de prévention et de lutte contre l'illettrisme Catherine TABARAUD, a rejoint ce groupe de travail dès la première réunion de travail, en juillet 2012, sa contribution portant sur le champ de l'illettrisme et des compétences de base.

➔ Dans un premier temps, ce groupe a effectué **un travail d'investigation et de recensement des travaux**, publications ou des pratiques existantes en vue de collecter des éléments de réponse.

Or, il a été très vite constaté que, si de nombreuses publications sont disponibles d'une part sur les risques professionnels et d'autre part sur l'illettrisme en entreprise³, **aucune n'analyse spécifiquement l'articulation entre ces deux thématiques**.

Par ailleurs, des recherches complémentaires réalisées par les organismes et instances participant à cette réflexion (DIRECCTE, CARSAT, MSA, AIST87, PRISME limousin et partenaires sociaux) ont également été vaines.

¹ Le Comité d'Orientation (CO) de l'ARACT Limousin est composé du Conseil d'Administration (9 membres au titre de la partie salariale et 9 au titre de la partie patronale) élargi à 15 membres (DIRECCTE, Conseil Régional, CARSAT, services de santé au travail, OPPBTP,...).

² En 2012 participent à ce groupe de travail des organisations institutionnelles (Région Limousin, DIRECCTE, CARSAT, OPPBTP, MSA), des services de santé au travail, des organisations syndicales et des OPCA.

³ Pour prendre connaissance d'études sur l'un ou l'autre sujet, consulter la liste non exhaustive suivante sur le document suivant : [liste non exhaustive de travaux publiés sur ces sujets](#)

➡ L'absence de données disponibles sur ce sujet a conduit l'ARACT Limousin, au cours du premier semestre 2013, à poursuivre cette réflexion sur le lien possible entre "*illettrisme et risques professionnels*" par un travail empirique d'investigation autour de 3 pistes d'action :

- **Comment sensibiliser les membres de Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) à la question de l'illettrisme et au lien possible avec les risques professionnels dans le cadre des formations obligatoires ? Comment aborder cette thématique dans ces formations ?**
- **Comment détecter les difficultés en compétences de base chez des salariés dans le cadre des visites médicales obligatoires ? Comment intégrer cette problématique dans le cadre de la santé au travail ? Comment aborder le sujet avec le salarié ?**
- **Comment sensibiliser les employeurs ?**

Le Forum ANLCI 2.0 a contribué, à l'été 2013, à insuffler une nouvelle dynamique à ce projet et a constitué une opportunité pour avancer sur chacun de ces volets avec la mise en place de trois groupes de travail.

➡ Les activités du Forum 2.0. ont été réalisées en 7 rencontres, à Limoges, sur la période de septembre à décembre 2013.

■ Calendrier de la mission :

Acteurs	Dates	Objet
Porteurs du projet + 2 groupes de travail (CHSCT/SST)	26/09/2013	➤ Réunion de cadrage
Groupe de travail: "Comment sensibiliser les membres de CHSCT dans le cadre des formations obligatoires"	15/10/2013	➤ Elaboration de l'architecture pédagogique ➤ Conception de supports pédagogiques
		➤ Expérimentations de la séquence pédagogique de sensibilisation dans le cadre de 2 formations obligatoires des membres de CHSCT
	18/12/2013	➤ Retour sur les expérimentations ➤ Conception de supports pédagogiques complémentaires
Groupe de travail : "Services de Santé au Travail (SST) : Comment repérer des difficultés en compétences de base dans le cadre des visites médicales obligatoires"	26/09/2013	➤ Redéfinition des objectifs et des modalités de travail ➤ Elaboration de 2 questionnaires
	à distance	➤ Enquête auprès d'assistants, infirmiers et médecins de SST sur leurs pratiques de détection de difficultés en lecture et écriture lors des visites médicales ➤ Etat des lieux des pratiques existantes de détection de personnes en difficultés en compétences de base ➤ Mobilisation d'acteurs de SST ➤ Conduite des travaux
	08/11/2013 27/11/2013	➤ Etat d'avancement sur la recherche de tests visuels adaptés aux personnes ayant des difficultés en lecture ➤ Insertion de questions dans la "Fiche entreprise" ➤ Préparation de la réunion du 28/11/2013
	28/11/2013	➤ Communication des travaux réalisés lors d'une réunion du Comité Régional de Coordination Santé Prévention (CRSCP) rassemblant une quinzaine de personnes (ARACT Limousin, AMCO-BTP, AIST19 et OPPBTP)
Groupe de travail : "OPCA : Comment sensibiliser les employeurs ?"	08/11/2013	➤ Réunion de cadrage ➤ Réorientation des objectifs
	17/12/2013	➤ Etat des lieux des pratiques de sensibilisation

2. ZOOM SUR TROIS PRATIQUES

2-1. Comment sensibiliser les membres de CHSCT dans le cadre des formations obligatoires ?

Les membres de CHSCT⁴ ont l'obligation, à compter du démarrage de leur mandat, de participer à une formation⁵ sur le périmètre et l'action de cette instance.

Ces **formations obligatoires** sont **réglementées**. Ainsi, la DIRECCTE et la CARSAT :

- délivrent un **agrément** aux organismes de formations et/ou à des formateurs alors habilités à dispenser ces formations,
- définissent le **cahier des charges** de ces formations.

Le contenu de ces formations permet aux formateurs de sensibiliser les stagiaires sur une thématique de leur choix⁶, en une durée d'environ 20 minutes.

Intentions et objectifs de départ

- Sensibiliser les membres de CHSCT à la problématique de l'illettrisme et aux enjeux d'une telle réflexion, pour être en capacité à plus long terme d'observer, dans le cadre de leurs missions, des liens potentiels entre illettrisme et risques professionnels.
- Intégrer une sensibilisation à la question de l'illettrisme dans les formations obligatoires.



Objectif : Concevoir un kit pédagogique (déroulement pédagogique, supports et guides d'animation pédagogiques) en vue de le diffuser ensuite aux organismes de formation et formateurs agréés du Limousin.

Acteurs



Bernard THALAMY : Formateur agréé des membres de CHSCT et Président du CO de l'ARACT.

⁴ Pour plus d'informations sur le CHSCT : <http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques.89/les-fiches-pratiques-du-droit-du.91/sante-conditions-de-travail.115/le-comite-d-hygiene-de-securite-et.1048.html>

⁵ La durée de la formation obligatoire des membres du CHSCT est de 3 jours pour les établissements de moins de 300 salariés et 5 jours au-delà. Ce droit à la formation est renouvelé au bout de 4 ans de mandat, consécutifs ou non.

⁶ Par exemple : addictions au travail, risque routier, ...

Processus mis en œuvre

⇒ Réunion de cadrage, le 26/09/13 :

- Contrainte : La durée disponible pour intégrer une nouvelle séquence dans le contenu de formation existant, défini par un cahier des charges précis, est limitée à 20 minutes maximum.
- Modalités de travail : Alternance de temps de conception et de temps d'expérimentation.

⇒ Première séance de travail, le 15/10/13 :

- Définir l'architecture de la séquence pédagogique de sensibilisation :
 - . En 20 minutes : Présenter le public en difficulté dans les compétences de base et les enjeux de la prise en compte de ces difficultés dans les missions des CHSCT.
 - . Pour aller plus loin : Aborder la maîtrise des compétences de base en articulation avec les thématiques existantes (DUER⁷, analyse des causes d'un accident de travail).
- Identifier et concevoir les documents pédagogiques relatifs à la présentation de 20 minutes.
- Définir les modalités d'animation pour articuler les thématiques (DUER ...) aux compétences de base.

⇒ Expérimentations, en novembre – décembre 2013 :

- Expérimenter la séquence pédagogique dans le cadre de deux formations de membres de CHSCT : l'une dans une scierie et l'autre dans une entreprise du secteur pharmaceutique.

⇒ Seconde séance de travail, le 18/12/13 :

- Retours sur les expérimentations :
 - . Nécessité d'adapter le contenu de la séquence pédagogique au secteur d'activité et aux spécificités de l'entreprise.
 - . Pour ce faire : En amont de la formation, recueillir auprès de l'entreprise des informations concernant son organisation, les risques identifiés, ses pratiques de prévention, ...
- Concevoir un déroulé pédagogique général reprenant les étapes-clés de la séquence.
- Identifier des besoins de formalisation complémentaires.

⁷ DUER : Document Unique d'Evaluation des Risques.

Productions du groupe de travail

Plusieurs types de documents pédagogiques relatifs à la séquence de sensibilisation sur le lien entre compétences-clés et risques professionnels, à l'usage des formateurs sont disponibles :

➔ Pour une vue d'ensemble de la séquence pédagogique :

- un déroulé pédagogique général de la séquence : à chaque étape sont précisés les supports (stagiaires ou formateurs) correspondants

[Lien CHSCT kit pédagogique. Partie 2-1\1-Déroulé pédagogique.docx](#)

➔ Pour la présentation de 20 minutes :

- un scénario pédagogique (indiquant les objectifs visés, le déroulement et les supports)
- deux supports à projeter aux stagiaires pour aborder la question de l'illettrisme par les situations de travail (source : ANACT)

[Lien CHSCT kit pédagogique. Partie 2-1\3.0-Scénario pédagogique d'introduction.docx](#)

- un support à projeter aux stagiaires pour présenter les 3 catégories de publics en difficulté dans les compétences de base (FLE, "alpha", illettrisme)

[Lien CHSCT kit pédagogique. Partie 2-1\Support.Tableau fle alpha illett.1113.pptx](#)

- un guide d'animation du support stagiaire de présentation des 3 problématiques (FLE, "alpha", illettrisme)

[Lien CHSCT kit pédagogique. Partie 2-1\3-2.Guide animation FLE ALPHA ILLETTRISME.docx](#)

Poursuite du processus proposé en 2014

- * Élaboration des supports pédagogiques complémentaires
- * Expérimentations dans le cadre de 2 formations, par deux formateurs agréés
- * Communication auprès de la DIRECCTE, en CA ou CO de l'ARACT Limousin
- * Présentation auprès des organismes de formation et des formateurs agréés

2-2. Comment repérer des difficultés en compétences de base dans le cadre des visites médicales obligatoires ?

La visite médicale obligatoire, d'une durée de 20 minutes environ, se déroule en deux temps :

- Accueil et réalisation d'un examen d'acuité visuelle (de loin et de près), réalisés par un assistant ou un infirmier. Dans le test visuel de loin, le patient doit oraliser des lettres (échelle de Monoyer) et dans le test visuel de près, le patient doit oraliser un texte.
- Entretien médical avec un médecin ou un infirmier.

Objectif de départ

➔ Produire, à destination des services de santé au travail, un outil simple permettant de repérer les problèmes de compréhension écrite du salarié, dans le cadre des visites médicales obligatoires.

Acteurs

- ☉ Sophie LAMAUVE, à la demande des deux Directeurs respectifs de l'AMCO-BTP⁸ et de l'ACIST23⁹
 - Infirmière Diplômée d'Etat de Santé au Travail (IDEST) à l'AMCO-BTP et à l'ACIST23.
 - Pilote du groupe "harmonisation des pratiques" de l'ACIST23 et membre du groupe équivalent de l'AMCO-BTP¹⁰. Ces groupes ont pour mission de rédiger les protocoles des examens complémentaires¹¹, dont le protocole "examen visuel".
 - Membre du groupe "Fiche entreprise" à l'AMCO-BTP¹².

⁸ AMCO-BTP : Association Médicale du Centre Ouest pour le Bâtiment et Travaux Publics

⁹ ACIST23 : Association Creusoise Interentreprises de Santé au Travail

¹⁰ Ces groupes de travail ont été constitués dans le cadre de la démarche de progrès de STL (Santé au Travail en Limousin), tête de réseau de 4 services de santé du travail en Limousin (AMCO-BTP, ACIST23, AIST87 et AIST19).

¹¹ Examens complémentaires : examens visuels, audio, analyse d'urine, exploration fonctionnelle respiratoire (EFR), prise de tension artérielle

¹² Ce groupe a été constitué en dehors de la démarche de progrès de STL

Processus mis en œuvre

➤ Réunion de cadrage, le 26/9/13 : réorientation des objectifs et de la démarche de travail

- Questions soulevées par la conception d'un outil de détection de difficultés en compréhension écrite pour les praticiens des SST, peu voire non sensibilisés à la question de l'illettrisme :
- *En quoi la maîtrise des compétences de base constitue-t-elle un sujet de santé au travail ? En quoi détecter des personnes en situation d'illettrisme relève des missions des SST ? Dans quelles situations est-il pertinent d'aborder ce sujet avec le salarié ? Comment ? Quels types de risques pourraient être associés à des difficultés en compétences de base et repérables dans le cadre de la visite médicale obligatoire ? Que proposer au salarié repéré en difficulté ? Quel rôle les SST peuvent-ils jouer dans la sensibilisation d'acteurs de l'entreprise tout en respectant le principe de confidentialité ?*
- Réorientation de la mission du groupe vers une approche plus empirique : s'appuyer sur un état des lieux des pratiques de détection existantes au sein des SST pour explorer une ou deux pistes de travail ciblées.
- Élaboration de deux questionnaires pour recenser les pratiques de détection de difficultés en lecture et écriture dans le cadre des visites médicales obligatoires.

➤ Enquête auprès de 5 médecins et 5 assistants infirmiers et analyse des résultats, début octobre 2013

- Des difficultés en lecture oralisée sont détectées lors des tests visuels :
 - . Difficultés en oralisation de lettres (vue de loin), de textes ou de mots (vue de près)
 - . Nécessité pour le praticien de différencier déficience visuelle et incapacité à lire pour réaliser un diagnostic visuel fiable
- Les difficultés repérées lors de l'examen visuel ne sont pas systématiquement signalées au médecin qui conduit ensuite l'entretien médical.
- Ce sujet est rarement abordé lors de l'entretien médical, et seulement par quelques médecins.

➤ Identification de 2 axes de travail et mobilisation d'acteurs au sein des SST, mi-octobre 2013

- Rechercher des tests et/ou méthodes adaptés permettant d'établir un diagnostic visuel fiable avec des personnes qui ne peuvent pas lire des lettres (de loin) ou des mots (de près).
- Adapter les protocoles "examen visuel" à partir des résultats de cette recherche.

➡ Recherches et productions en deux étapes, fin octobre-novembre 2013

- Explorer les pratiques, les tests et outils existants auprès de différents acteurs
 - Réflexion conduite avec des infirmiers et médecins, rapprochement avec d'autres SST, avec un opticien
 - Rapprochement avec l'OPPBT (Nicolas TRICARD, responsable de l'agence OPPBT de Limoges) : collecte de supports de prévention, édités en plusieurs langues, adaptés à des personnes en difficulté en lecture, pouvant être utilisés par le médecin du travail lors de l'entretien médical
- Adapter les protocoles "examen visuel" en collaboration avec le Dr MEULEMAN (AMCO-BTP) et le Dr APTEL (ACIST23).

➡ Repérage d'un outil pour détecter des risques associés aux difficultés en compétences de base, en dehors de la visite médicale : la "Fiche entreprise¹³", les 8/11 et 27/11/13

- Insertion de questions dans les rubriques "Risques liés aux situations de travail" et "Risques *psycho-sociaux*" de la Fiche entreprise pour identifier des facteurs de risques liés à une maîtrise insuffisante en compétences de base.

➡ Communication des travaux en Comité Régional de Coordination Santé Prévention (CRCSP¹⁴) organisé par l'OPPBT¹⁵, le 28/11/2013

- 15 personnes présentes : des professionnels de la santé au travail de l'AIST19 et de l'AMCO-BTP, le Directeur de l'AMCO-BTP, des préventeurs de l'OPPBT et le Directeur de l'ARACT Limousin.

¹³La "fiche entreprise", élaborée et mise à jour par les SST et l'employeur, recense les risques professionnels et les effectifs de salariés qui y sont exposés et peut être un levier pour une première sensibilisation de l'entreprise

Pour plus d'informations sur la fiche entreprise : <http://www.medecinedutravail.net/syntheses/la-fiche-d-entreprise.html>

¹⁴Créé le 26 avril 2010, le CRCSP regroupe l'AMCO-BTP, l'AIST87, l'AIST19 et l'OPPBT. Pour plus d'informations sur le CRCSP : <http://www.sante-travail-limousin.org/?Plans-d-action-regionaux>

¹⁵OPPBT : Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

Productions

- Deux questionnaires pour recenser les pratiques de détection de personnes en difficulté en lecture et écriture lors de visites médicales auprès du personnel de l'AMCO BTP :
 - questionnaire assistants-infirmiers (examens visuels) : [Lien SST productions. Partie 2-2\Enquête illettrisme infirmiers assistants \(question\).docx](#)
 - questionnaire médecins (entretien médical) : [Lien SST productions. Partie 2-2\Enquête illettrisme médecins \(questions\).docx](#)
- Document de restitution de l'enquête, support utilisé par l'IDEST pour mobiliser d'autres acteurs au sein des SST, mi-octobre 2013 : [Lien SST productions. Partie 2-2\SST.Forum ANLCI-Restitution résultats enquête.docx](#)
- Plaquettes de prévention OPPBTP : [Lien SST productions. Partie 2-2\plaquettes OPPBTP-couvertures.pdf](#)
- Protocoles "examen visuel" de l'AMCO-BTP et de l'ACIST23 modifiés pour prendre en compte les difficultés de lecture, notamment par le recours à des tests compatibles avec les outils utilisés par les SST (Visiotest ou Ergovision¹⁶)
 - Anneaux de Landolt (Ergovision) : [Lien SST productions. Partie 2-2\anneaux de Landolt.jpg](#)
 - Echelle de Monoyer chiffres (Visiotest) : [Lien SST productions. Partie 2-2\echelle monoyer chiffres.jpg](#)
- Fiche entreprise : questions dans deux rubriques pour identifier des facteurs de risque liés à une maîtrise insuffisante en lecture et écriture : [Lien SST productions. Partie 2-2\fiche entreprise.pptx](#)
- Diaporama de communication des travaux du sous-groupe au CRCSP le 28/11/13 : [Lien SST productions. Partie 2-2\Réunion 28 11 13.ppt](#)

Poursuite du processus

- * **Validation des protocoles "examen visuel" en Commission Médico-Technique (CMT) de l'AMCO-BTP (13/02/2014) et de l'ACIST23 (18/02/2014)**
- * **Validation de la Fiche Entreprise AMCO-BTP**

¹⁶Les services de médecine du travail n'utilisent pas tous les mêmes outils de tests visuels. Ergovision et Visiotest sont deux outils distincts aux possibilités et contraintes différentes. L'utilisation des anneaux de Landolt sont possibles avec l'Ergovision mais pas avec le Visiotest. L'échelle de Monoyer chiffres est utilisable avec l'Ergovision et le Visiotest.

2-3. Comment sensibiliser les employeurs ?

Objectifs de départ

→ Objectifs :

- Recenser les pratiques de sensibilisation des entreprises à la formation des salariés aux compétences de base dans une visée de prévention des risques
- Identifier les besoins non satisfaits, en matière de sensibilisation, en lien avec la thématique de la prévention des risques professionnels
- Produire un argumentaire utilisable par les OPCA pour convaincre les chefs d'entreprise

Acteurs

– ANFH	Viviane LAGRANGE	Conseillère formation
– CONSTRUCTYS	Yannick LAPORTE	Conseiller
– FORCO	Marie-Amélie MOURY	Conseillère emploi formation
– OPCALIA Limousin	Magali MASSALOUX Arnaud BABIN	Directrice déléguée Conseiller
– UNIFAF Limousin	Jean-Paul CARREAUD Christiane MORICHON	Secrétaire général Coordinatrice

Des objectifs réorientés

Les OPCA participants n'ont pas véritablement souhaité aborder la sensibilisation des employeurs aux compétences de base en lien avec les enjeux de prévention des risques professionnels.

Le volet "sensibilisation des employeurs" à travers le lien entre illettrisme et risques professionnels n'a donc pas été exploré dans le cadre de ce troisième groupe de travail.

3. CONCLUSION ET PRÉCONISATIONS

- ⇒ Les travaux du Forum ANLCI 2.0. Limousin n'ont pas véritablement permis de répondre à la question initiale du lien entre l'illettrisme et les risques professionnels.

Par contre, l'initiative prise dans cette région a eu **le mérite d'essayer de traiter pour la première fois cette question essentielle.**

Les **acteurs** qui se sont **engagés dans cette démarche** sont **encore peu nombreux** et il est **important de saluer leur initiative.**

Il fallait entrouvrir la porte. C'est chose faite grâce à eux. Essayons désormais de traiter véritablement le sujet.

- ⇒ Dans l'état actuel d'avancée de la réflexion sur cette thématique, certaines productions certes partielles peuvent d'ores et déjà être démultipliées sur d'autres territoires.

- ✓ **Concernant le premier axe**, le **kit pédagogique** peut être utilisé au niveau national par les organismes de formation agréés et constituer une ressource exploitable par des organisations institutionnelles (DIRECCTE, CARSAT/CRAM, ARACT, ...) souhaitant préconiser voire intégrer une séquence pédagogique de sensibilisation à l'illettrisme dans le cahier des charges des formations obligatoires des membres de CHSCT.

Nous pensons également que ces supports - en particulier ceux présentant la problématique de l'illettrisme - peuvent être utilisés plus largement dans le cadre d'actions de sensibilisation ou de formation auprès d'acteurs de la prévention des risques (préventeurs, secouristes du travail, formateurs internes, ...).

- ✓ Il serait souhaitable, **concernant le second axe**, que les **Services de Santé au Travail** prolongent la démarche engagée autour des enjeux de la prise en compte des situations d'illettrisme dans le cadre de leurs missions.

Nous pensons en effet que l'examen visuel ne permet de repérer qu'une catégorie limitée de personnes en situation d'illettrisme, la plupart des personnes en situation d'illettrisme étant en capacité de déchiffrer et oraliser des lettres. Les difficultés repérées lors de l'examen visuel concernent ainsi davantage des personnes de langue maternelle non francophone (débutantes à l'oral ou alphabet différent) et/ou des personnes n'ayant jamais été scolarisées qui ne maîtrisent pas les codes de l'écrit.

Dans une perspective de démultiplication, l'**examen visuel** constitue néanmoins une **entrée pertinente** pour mobiliser des Services de Santé au Travail autour de cette question. Et les protocoles d'examen visuel¹⁷ produits en Limousin peuvent être un point d'appui pour des SST ou autres acteurs institutionnels souhaitant s'engager dans cette réflexion.

¹⁷ Les protocoles ne sont pas accessibles dans ce guide car ils sont validés en Commission Médico-Technique (CMT) en février 2014, après la publication du guide de démultiplication.

- **Plus globalement, sur la question du lien entre illettrisme et prévention des risques professionnels, au-delà des constats réalisés dans la région Limousin, nous nous permettons d'indiquer quelques pistes de réflexion.**

Trop souvent la **question de l'illettrisme**, et pas seulement sous l'angle de la prévention des risques professionnels, est **abordée à partir de l'identification de manques, de déficits, d'insuffisances, de risques accrus, de difficultés**, ..., pour les personnes en situation d'illettrisme.

Or, à travers différentes actions conduites dans différents secteurs d'activité, nous sommes un certain nombre d'acteurs à constater que **certes des difficultés, surtout liées à des savoirs formels, existent** chez ces personnes.

Mais, en même temps, à travers les sensibilités qu'elles ont développées, elles sont **en capacité de faire face à des situations complexes qu'elles traitent par des savoirs informels**.

Nous dressons le même constat concernant leur positionnement dans les situations de travail et face aux dangers et risques auxquels elles sont confrontées : si des personnes en situation d'illettrisme peuvent être **en difficulté dans l'utilisation de supports de prévention formels, cela ne signifie pas** pour autant **qu'elles négligent la question de la prévention des risques ni qu'elles sont forcément surexposées**.

En effet, **de par leur expérience professionnelle et des stratégies de contournement sophistiquées qu'elles déploient**, les personnes en situation d'illettrisme réussissent souvent à exercer leur activité professionnelle et **ont pu**, de la même manière, **élaborer et mettre en œuvre des pratiques de gestion des risques assez performantes**.

- Par rapport à la question d'une intervention sur le lien entre illettrisme et risques professionnels, essayons donc dans notre démarche d'**associer a minima les personnes en situation d'illettrisme pour définir des politiques de prévention adaptées**.

Ainsi des personnes sur un chantier du BTP ne maîtrisant pas de compétences formelles peuvent identifier un certain nombre de dangers, de risques et avancer un certain nombre de propositions qu'un professionnel de la prévention des risques par exemple, mais non-expert de ces situations professionnelles, n'aura pas pointés.

Associer les personnes en situation d'illettrisme conduirait très certainement à réinterroger les démarches et les supports de prévention existants, qui s'appuient pour la plupart sur des savoirs formels, et contribuerait ainsi à les faire évoluer vers plus d'efficacité en termes d'impact sur les publics ciblés.

Nous proposons ainsi qu'une **recherche-action** soit conduite **avec des Branches professionnelles** qui **ont déjà avancé sur la question de l'illettrisme** et pour lesquelles la **prévention des risques** constitue un enjeu prioritaire.

Cette recherche action pourrait par exemple être conduite avec la **Branche de la Propreté** et la **Branche du Bâtiment et Travaux Publics**.

En effet, **dans ces deux Branches** :

- Une réflexion est conduite sur la maîtrise des compétences de base depuis de nombreuses années à travers des recherches, des expérimentations, des dispositifs et des actions spécifiques (formation, évaluation, certification, ...).
- La proportion des premiers niveaux de qualification et des personnes en situation d'illettrisme est plus forte que la moyenne au niveau national.
- Le recrutement des premiers niveaux de qualification et la mobilité interne sont basés sur l'expérience plus que sur le diplôme.
- La question de la prévention des risques professionnels est centrale et les métiers aux premiers niveaux de qualification sont particulièrement exposés.

Dans chaque Branche professionnelle, cette **recherche-action** pourrait être :

- réalisée par un **groupe de travail** composé **de 4 à 5 salariés en situation d'illettrisme** exerçant un métier préalablement ciblé par la Branche concernée, d'un professionnel de la prévention des risques et d'un professionnel sur le champ de l'illettrisme et des compétences de base.
- conduite par un **comité de pilotage** composé d'un plus large nombre d'acteurs.

➡ Au niveau national, outre les Branches professionnelles de la Propreté et du BTP, les **organisations syndicales** sont également en mesure de se saisir de la question du lien entre illettrisme et risques professionnels, notamment à travers la **mise en œuvre de la politique nationale de formation des mandataires**.

Il serait donc souhaitable d'engager une réflexion sur cette question avec ces organisations syndicales en vue d'engager des plans d'action.

Pour en savoir plus :

Chargée de mission régionale en Limousin :

Catherine TABARAUD : c.tabaraud@prisme-limousin.fr Tél. : 05 55 10 99 09

Page dédiée sur le portail de l'ANLCI :

<http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Limousin>

